

Conférence générale

GC(64)/OR.1

Date de publication : mars 2022

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante-quatrième session ordinaire

Séance plénière

Compte rendu de la première séance

Tenue au Siège, à Vienne, le lundi 21 septembre 2020, à 10 h 05¹.

Président provisoire : M. CAMPUZANO PIÑA (Mexique)

Président : M. FARHANE (Maroc)

Table des matières

Point de l'ordre du jour ²		Paragraphes
–	Ouverture de la séance	1-10
1	Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, et du président de la Commission plénière ; nomination du Bureau	11-27
5	Dispositions concernant la Conférence générale	28-33
2	Demandes d'admission à l'Agence	34-37
3	Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	38

¹ Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la Conférence générale a décidé que les délégations qui le souhaitent pouvaient assister à la séance en ligne via la plateforme Interprefy ou diffuser un enregistrement de leur déclaration.

² GC(64)/19.

Table des matières (suite)

		Paragraphes
4	Déclaration du Directeur général	39-46
6	Contributions au Fonds de coopération technique pour 2021	47-49
7	Discussion générale et Rapport annuel pour 2019	50-191
	Déclarations des délégués des pays et groupes suivants :	
	Suède	50-55
	République islamique d’Iran	56-63
	Bosnie-Herzégovine	64-66
	États-Unis d’Amérique	67-72
	Chine	73-78
	Pérou	79-85
	Fédération de Russie	86-92
	Maroc	93-98
	Soudan	99-101
	Malaisie	102-108
	Kazakhstan	109-113
	Union européenne (Allemagne)	114-123
	Colombie	124-128
	Jordanie	129-132
	France	133-135
	Afrique du Sud	136-141
	Japon	142-146
	Autriche	147-149
	Lituanie	150-156
	Koweït	157-161
	Canada	162-165
	République tchèque	166-168
	Finlande	169-172
	Émirats arabes unis	173-177
	Danemark	178-181
	Indonésie	182-185
	Brésil	186-191

Abréviations

ABACC	Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
ADM	arme de destruction massive
AFRA	Accord régional de coopération pour l’Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
AGG	accord de garanties généralisées
ALPS	système avancé de traitement des liquides
ARCAL	Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
Conférence d’examen du TNP	Conférence des Parties chargée d’examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Conférence d’examen et de prorogation du TNP	Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d’examiner le Traité et la question de sa prorogation
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
CSN	Convention sur la sûreté nucléaire
CT	coopération technique
États-Unis	États-Unis d’Amérique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FCT	Fonds de coopération technique
FSN	Fonds pour la sécurité nucléaire
GW	gigawatt
ICONS 2020	Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : soutenir et intensifier les efforts
INPRO	Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants
MESA	Groupe Moyen-Orient et Asie du Sud
MW	mégawatt

Abréviations (suite)

NUTEC Plastic	Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution au plastique
ODD	objectifs de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUUV	Office des Nations Unies à Vienne
PAGC	Plan d'action global commun
PCN	programme-cadre national
PPQM	protocole relatif aux petites quantités de matières
Programme 2030	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
PUI	Initiative sur les utilisations pacifiques
RCA	Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
R-D	recherche-développement
ReNuAL	Rénovation des laboratoires des applications nucléaires
Réseau NPP OPEX	Réseau d'expérience d'exploitation des centrales nucléaires en temps de COVID-19
RFMP	réacteur de faible ou moyenne puissance ou petit réacteur modulaire
RPDC	République populaire démocratique de Corée
SALTO	Questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme
SARS-CoV-2	coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère
SPECT	tomographie d'émission monophotonique
SPECT-CT	tomographie d'émission monophotonique-tomodensitométrie
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TIS	technique de l'insecte stérile
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
UE	Union européenne
UFE	uranium faiblement enrichi

Abréviations (suite)

UHE	uranium hautement enrichi
VVER	réacteur de puissance refroidi et modéré par eau
ZEAN	zone exempte d'armes nucléaires
ZODIAC	Action intégrée contre les zoonoses

– Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la soixante-quatrième session ordinaire de la Conférence générale.

2. Conformément à l'article 48 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le Président provisoire invite les délégués à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

L'assistance se lève et observe une minute de silence.

3. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE, soulignant les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se tient la session, remercie tous les États Membres, le Directeur général et le Secrétariat de leur soutien et de leur souplesse, grâce auxquels la Conférence générale peut se tenir avec toutes les précautions nécessaires et en conformité avec les prescriptions de l'État hôte.

4. Le Président provisoire remercie la Conférence générale d'avoir confié la présidence de sa soixante-troisième session ordinaire au Mexique et rend hommage à ses collègues d'Amérique latine et des Caraïbes pour leur appui inestimable, qui a contribué à la réussite tant de la session ordinaire que de la session extraordinaire consacrée à l'élection d'un nouveau directeur général.

5. La diplomatie mexicaine est guidée par le principe selon lequel les organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies restent les mieux placées pour résoudre les problèmes mondiaux. C'est pourquoi le Mexique s'efforce de promouvoir un multilatéralisme digne de ce nom qui permette au monde, de manière solidaire et en tenant compte des causes structurelles, de relever les grands défis qui se dressent devant lui, à savoir éliminer la pauvreté, améliorer la santé humaine et la nutrition, combattre le changement climatique, créer des sociétés inclusives qui cohabitent pacifiquement et harmonieusement et assurer le désarmement et le règlement pacifique des conflits.

6. La pandémie actuelle de COVID-19 crée d'énormes difficultés à l'échelle mondiale : elle pousse les populations les plus vulnérables dans une situation de précarité économique, fait flamber le chômage et bouleverse les modalités de travail et l'organisation de conférences importantes. S'il est certain que la crise touchera durement le système financier, il est plus difficile d'en prévoir les conséquences politiques — qui pourraient bien inclure une montée inquiétante du nationalisme, du racisme et de la xénophobie, au détriment des principes du droit international, des droits de l'homme, de l'inclusion et de la tolérance.

7. Dans ce contexte, il est plus important que jamais de défendre le multilatéralisme et de promouvoir les travaux de l'Organisation des Nations Unies, l'avancement du droit international et le respect des lois et accords établis. De par son vaste et important mandat consistant à promouvoir l'utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaires, l'Agence occupe une place centrale dans le système des Nations Unies. Elle œuvre à la réalisation des ODD énoncés dans le Programme 2030 en renforçant son précieux programme de CT et s'efforce de maintenir les plus hauts niveaux de sûreté et de sécurité dans les centrales nucléaires et les autres installations nucléaires tout au long de leur cycle de vie. Elle joue aussi un rôle crucial dans le régime international de non-prolifération nucléaire, qui contribue à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, il convient de saluer le professionnalisme et la transparence avec lesquels l'Agence applique le régime des garanties. La mise en œuvre intégrale et exhaustive de ce régime étant dans l'intérêt de tous, il est impératif que tous les États Membres l'appuient sans réserve.

8. En ce qui concerne la santé mondiale, il est essentiel de prendre des mesures plus énergiques et fondées sur la coopération internationale pour relever les défis posés par la pandémie de COVID-19. Il importe également de garantir un accès universel au futur vaccin contre la COVID-19 et, à cette fin, le Mexique assurera le suivi du projet de résolution sur l'accès aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical qu'il a présenté à la 74^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en vue de promouvoir l'accès effectif et équitable au futur vaccin contre la COVID-19 et de veiller à ce que ce vaccin soit reconnu dans la pratique comme un bien public universel. La crise ayant des répercussions sur l'humanité tout entière, assurer un accès équitable à la vaccination serait un acte de solidarité mondiale dans l'intérêt de tous les États.

9. Le Mexique remercie chaleureusement l'Agence d'avoir permis la création rapide — sous la direction du Directeur général et avec l'appui généreux d'un groupe de donateurs — d'un fonds spécial pour le renforcement des capacités de détection rapide de la COVID-19 dans les États Membres en ayant le plus besoin. Il note par ailleurs que l'Agence progresse dans la mise en œuvre de l'initiative ZODIAC visant à étudier les zoonoses et à mieux se préparer à faire face aux difficultés qu'elles posent et poseront, en coopération avec la FAO, l'OMS et d'autres organisations internationales.

10. Le Président provisoire remercie les membres du Bureau d'avoir soutenu la présidence mexicaine et rend hommage à la Secrétaire et à son équipe pour leur appui crucial. Il remercie également les interprètes et les traducteurs, les fonctionnaires des conférences et le personnel administratif, grâce auxquels les sessions de la Conférence générale ont été un franc succès. Enfin, il remercie tout particulièrement les agents d'entretien, qui ont veillé à ce que la salle de conférence soit d'une propreté irréprochable pour éviter toute infection.

1. Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, et du président de la Commission plénière ; nomination du Bureau

11. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE demande que soient présentées des candidatures à la présidence de la Conférence générale.

12. M^{me} KRUGER (Namibie), prenant la parole au nom du Groupe Afrique, propose que M. Farhane (Maroc) assure la présidence.

13. M. Farhane (Maroc) est élu président par acclamation.

14. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE félicite le nouveau président et lui adresse tous ses vœux de succès.

M. Farhane (Maroc) prend la présidence.

15. Le PRÉSIDENT exprime sa profonde gratitude au Groupe Afrique pour le soutien unanime qu'il a apporté à sa candidature et remercie tous les États Membres de l'avoir élu président de la soixante-quatrième session ordinaire de la Conférence générale.

16. Le monde fait face à une situation inédite en raison de la pandémie de COVID-19, qui a contraint la communauté internationale à revoir ses plans et à redéfinir ses objectifs. Dans ce contexte, M. Farhane est fier de pouvoir contribuer, en tant que président, à remplir la mission de l'Agence.

17. Le Président remercie l'Ambassadeur du Mexique, qui a assuré avec brio et professionnalisme la présidence de la soixante-troisième session ordinaire, et rend hommage aux efforts déployés par le Directeur général pour régler les questions de logistique et d'organisation de la soixante-quatrième session et du Forum scientifique, placé sous le thème de l'électronucléaire et de la transition vers une énergie propre. Il dit être certain que, en ces temps difficiles et malgré les défis exceptionnels rencontrés, le soutien du Directeur général contribuera à ce que la Conférence générale soit une réussite et à ce qu'elle se déroule dans un climat propice à un dialogue positif, à une coopération constructive et à un partenariat fructueux, conformément à l'esprit de Vienne.

18. L'année 2020 s'est déjà avérée un moment critique pour l'Agence. Depuis que le Directeur général a pris ses fonctions, l'Agence a dû faire face à des problèmes sans précédent dus au confinement et au bouleversement des méthodes de travail traditionnelles découlant de la pandémie de COVID-19. Néanmoins, le Directeur général a fait preuve de vigilance, de clairvoyance et d'un grand sens de la gestion pour permettre à l'Agence de s'acquitter de son mandat, résumé par sa devise « L'atome pour la paix et le développement », mobilisant de nouvelles ressources technologiques pour tenir des webinaires, des visioconférences et des événements virtuels.

19. L'Agence a offert de multiples possibilités d'organiser des manifestations parallèles et des réunions régionales virtuelles au moyen d'outils modernes et sophistiqués, et c'est grâce à ces efforts que la session en cours de la Conférence générale peut se tenir. Le Président tient à saluer tout particulièrement l'attitude proactive du Directeur général, qui a lancé la plus grande initiative pratique jamais menée par l'Agence, consistant à fournir un savoir-faire technique et des équipements nucléaires et radiologiques à plus de 125 pays pour appuyer la détection des cas de COVID-19 et empêcher la propagation de la maladie. Il remercie également le Directeur général d'avoir lancé l'initiative ZODIAC, qui vise à atténuer la gravité des épidémies futures grâce à l'utilisation de techniques nucléaires et dérivées du nucléaire.

20. Concernant la région Afrique, M. Farhane met en lumière le soutien apporté par l'Agence à 45 pays d'Afrique dans le cadre de projets de CT, notamment aux fins de la mise en œuvre de projets nationaux et régionaux relatifs à l'alimentation et l'agriculture, la santé et la nutrition, l'énergie, le développement des connaissances nucléaires, la sûreté, l'eau et l'environnement, ou encore les applications industrielles et la technologie des rayonnements.

21. L'AFRA est un bon exemple de coopération efficace entre l'Afrique et l'Agence. Il établit un cadre permettant aux États Membres d'Afrique de consolider la coopération régionale en renforçant la viabilité et l'autonomie de la région par la collaboration avec les institutions régionales et les centres d'excellence en Afrique. Durant la pandémie de COVID-19, l'Agence a fourni une assistance précieuse à un tiers des États Membres d'Afrique afin que ces derniers puissent utiliser la technologie dérivée du nucléaire et des rayonnements pour assurer la détection précoce et la prévention de la maladie.

22. Dans le domaine de la médecine nucléaire, l'Agence a aidé les États Membres d'Afrique à tirer parti des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire pour fournir des soins de santé optimaux aux femmes atteintes d'un cancer du col de l'utérus, lequel est la cause de plus de 300 000 décès par an, dont 90 % dans des pays à revenu faible et intermédiaire. Le cancer du col de l'utérus est le cancer féminin le plus répandu dans près de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne. C'est pourquoi M. Farhane a personnellement pris l'initiative de tenir pendant la session en cours de la Conférence générale une table ronde virtuelle de haut niveau sur le thème « Le rôle de la technologie nucléaire dans la lutte contre le cancer du col de l'utérus en Afrique : leçons du passé et perspectives d'avenir ». Il sera question, lors de cette table ronde, de l'importance qu'il y a à sensibiliser les populations d'Afrique au cancer du col de l'utérus afin de tirer les enseignements des expériences antérieures, de partager les meilleures pratiques et de mettre sur pied des mécanismes concrets qui favorisent les synergies, le

dynamisme et l'intégration de toutes les parties prenantes dans la lutte présente et à venir contre cette maladie.

23. S'agissant du renforcement des capacités nationales, l'Agence appuie la seconde phase du projet ReNuAL, compte tenu des avantages notables qu'il offre pour les activités relatives à l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, la santé animale et l'environnement.

24. Le Président encourage l'Agence et les États Membres à travailler ensemble de manière avisée, constructive et sans exclusive pour assurer le succès de la conférence, en ayant à l'esprit que le principe du consensus est la clé de la réussite de la diplomatie multilatérale.

25. Passant aux questions de procédure, le Président dit que, en vertu des articles 34 et 40 du Règlement intérieur, la Conférence générale doit élire huit vice-présidents, un président de la Commission plénière et cinq autres membres du Bureau pour former un Bureau de 15 membres, dont il assurera la présidence.

26. Comme les membres du Groupe Moyen-Orient et Asie du Sud ne se sont pas encore mis d'accord sur leurs candidats, le Président suggère de procéder à l'élection des candidats déjà connus et d'élire les autres membres du Bureau une fois que le groupe régional susmentionné aura achevé ses consultations, conformément à la pratique établie. Il propose donc que les délégués du Canada, du Chili, de l'Indonésie, de la Libye, de Malte, du Monténégro et des Philippines soient élus vice-présidents et que les délégués du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la Pologne, de la République bolivarienne du Venezuela et de la Slovénie soient élus comme autres membres du Bureau.

27. Les propositions du Président sont acceptées.

5. Dispositions concernant la Conférence générale (GC(64)/12 et Add.1)

28. Le PRÉSIDENT dit que le 24 juillet 2020, à l'issue d'une série de consultations entre le Secrétariat et les États Membres au sujet des dispositions concernant la 64^e session ordinaire de la Conférence générale, les États Membres ont accepté par accord tacite les dispositions énoncées dans l'annexe du document GC(64)/12 afin que la Conférence générale puisse poursuivre ses travaux malgré la pandémie actuelle de COVID-19. Il est précisé dans cette annexe que les dispositions en question pourraient devoir être modifiées si la situation venait à changer avant la session, à quelque moment que ce soit.

29. Le Directeur général est prêt à prendre les mesures nécessaires pour permettre aux États Membres qui le souhaitent de participer virtuellement à la session. Dans les documents Note 61 et GC(64)/12/Add/1 publiés par le Secrétariat, il est proposé d'ajouter une dimension virtuelle aux séances de la Conférence générale. Cela suppose la suspension de l'application des articles 23 à 25 du Règlement intérieur de la Conférence générale ainsi que la réduction de sept à trois minutes de la durée maximale des interventions durant la discussion générale.

30. Le Président croit comprendre que la Conférence générale souhaite approuver les dispositions exposées dans l'annexe des documents GC(64)/12 et Add.1.

31. Il en est ainsi décidé.

32. Le PRÉSIDENT propose que, avant de recevoir les recommandations du Bureau sur l'ordre du jour provisoire, la Conférence générale suspende l'application de l'article 42 de son Règlement intérieur et examine les points 2, 3, 4, 6 et 7, dans cet ordre, pour ne pas retarder le début de la session ordinaire.

33. Il en est ainsi décidé.

2. Demandes d'admission à l'Agence (GC(64)/15, GC(64)/16)

34. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur les documents GC(64)/15 et 16 qui contiennent les demandes d'admission de l'État indépendant du Samoa et de la République de Guinée, respectivement. Ces demandes ont été approuvées par le Conseil des gouverneurs, qui a soumis deux projets de résolution à ce sujet pour adoption par la Conférence générale.

35. Le Président croit comprendre que la Conférence générale souhaite adopter par acclamation les deux projets de résolution.

36. Il en est ainsi décidé.

37. Le PRÉSIDENT félicite l'État indépendant du Samoa et la République de Guinée de leur admission à l'Agence.

3. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

38. M. THATCHAICHAWALIT (Directeur général adjoint de l'Office des Nations Unies à Vienne) lit le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ci-après :

« J'ai le plaisir de prendre la parole à la 64^e session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

« Malgré les défis colossaux posés par la pandémie de COVID-19, l'AIEA a poursuivi ses travaux tout en fournissant aux États Membres un appui bienvenu pour lutter contre les effets divers du virus.

« Je salue le professionnalisme avec lequel l'AIEA mène ses activités, notamment s'agissant de la vérification et du contrôle du respect des engagements relatifs au nucléaire pris par la République islamique d'Iran dans le cadre du Plan d'action global commun.

« Par la mise en œuvre d'accords de garanties et de protocoles additionnels, l'AIEA continue de jouer un rôle essentiel dans la prévention de la propagation des armes nucléaires. Elle fournit aussi un soutien majeur aux États parties aux traités de création de ZEAN. Je salue la détermination avec laquelle elle s'attache à maintenir la sûreté et la sécurité des installations et activités nucléaires et radiologiques, notamment en appuyant fermement la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement.

« Enfin, je félicite l'Agence de mener des programmes de coopération technique avec succès dans des domaines divers tels que la santé, l'agriculture et le changement climatique. Ces programmes, très précieux pour les États Membres, contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

« Je me réjouis d'avance de la poursuite de la coopération fructueuse entre l'AIEA et l'Organisation des Nations Unies. »

4. Déclaration du Directeur général

39. Le DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie l'Ambassadeur du Mexique d'avoir assuré ses fonctions de manière remarquable l'année précédente et salue le nouveau président de la Conférence générale, l'Ambassadeur du Maroc. Il exprime sa profonde gratitude à l'Autriche ainsi qu'à la Chef du protocole pour son appui exceptionnel qui a permis à l'Agence de s'acquitter de son mandat pendant une année difficile.

40. L'année 2020 a été particulièrement éprouvante, mais les obstacles rencontrés n'ont fait que renforcer la détermination de l'Agence à exercer ses fonctions le mieux possible. Malgré les restrictions aux voyages, l'Agence a inspecté des centaines d'installations nucléaires pour s'assurer que des matières nucléaires n'étaient pas détournées à des fins prohibées, elle a envoyé plus d'un millier de colis aux quatre coins du monde et elle a fourni une assistance à plus de 120 pays.

41. L'Agence s'est aperçue que livrer du matériel aux quatre coins du monde ne constituait pas un appui suffisant pour combattre la pandémie de COVID-19 en cours. C'est pourquoi elle a lancé l'initiative ZODIAC, dans le cadre de laquelle elle coopérera avec d'autres organisations internationales et avec des établissements et laboratoires nationaux pour surmonter la pandémie. L'Agence du futur sera aux premières lignes de toutes les initiatives internationales relatives à la santé mondiale, au changement climatique et à la non-prolifération nucléaire.

42. L'Agence est parvenue à résoudre de nombreuses questions importantes du point de vue de la non-prolifération en ce qui concerne le programme nucléaire iranien. Elle a rétabli la coopération avec l'Iran et continue de mener des activités d'inspection dans ce pays, comme dans le reste du monde. Elle a surmonté toutes les crises grâce à la diplomatie et continuera de le faire.

43. En même temps, l'Agence est consciente de l'importance de l'énergie nucléaire pour la décarbonisation de l'économie. À la 25^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP25) tenue à Madrid, lors de son premier voyage officiel en tant que Directeur général, M. Grossi a déclaré que l'Agence était prête à contribuer à la lutte contre le réchauffement et le changement climatiques. Elle fournira une assistance à tous les utilisateurs de l'énergie nucléaire pour leur permettre de continuer d'utiliser cette énergie de manière sûre et en toute sécurité et elle aidera les États Membres qui entreprennent des programmes nucléaires. Certains des experts les plus réputés dans le domaine de l'énergie examineront ces questions importantes durant le Forum scientifique, auquel les délégations sont invitées à participer.

44. Il importe que l'Agence maintienne ses bonnes pratiques. Dans cette optique, celle-ci continuera de rénover et de moderniser l'extraordinaire complexe de laboratoires de Seibersdorf qui, avec les scientifiques qui y travaillent, joue un rôle central dans les activités d'inspection et les programmes de CT, qui sont fondamentaux pour la plupart des 172 États Membres. M. Grossi profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux Comores, dernier État Membre, ajoutant que d'autres États rejoindront prochainement l'Agence.

45. Les activités de l'Agence, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, des ressources en eau et de la cancérothérapie, sont tout aussi importantes pour les États qui n'exploitent pas l'énergie nucléaire. Le Directeur général note avec satisfaction l'intérêt particulier du Président pour la lutte contre le cancer du col de l'utérus et les initiatives de l'Agence visant à ce que plus aucune femme ne meure d'une maladie guérissable qui ne figure plus parmi les principales causes de décès dans les pays développés.

46. L'Agence continuera d'œuvrer à la réalisation de ses objectifs au nom de tous les États Membres, tout en s'attachant à assurer la parité des sexes au sein de son personnel. Avec le soutien des États Membres, elle continuera de s'acquitter de son rôle pour que le noble idéal résumé par la devise « L'atome pour la paix et le développement » devienne une réalité.

6 Contributions au Fonds de coopération technique pour 2021 (GC(64)/17)

47. Le PRÉSIDENT, rappelant que le Conseil des gouverneurs a recommandé le 16 juin 2020 de fixer à 89 558 000 euros l'objectif pour les contributions volontaires au FCT pour 2021, appelle l'attention sur le tableau figurant dans le document GC(64)/17, qui montre les contributions que chaque État Membre devrait verser pour s'acquitter de sa part de cet objectif.

48. L'annonce et le paiement rapides des contributions au FCT aident grandement le Secrétariat à planifier les programmes de coopération technique de l'Agence, aussi toutes les délégations sont-elles vivement invitées, si elles le peuvent, à annoncer au Secrétariat durant la session en cours les contributions que leur gouvernement versera pour 2021. Le Président note avec satisfaction que 33 États Membres ont déjà fait des promesses de contribution au FCT pour 2021 et souligne que jamais auparavant autant d'États n'avaient annoncé leurs contributions avant l'ouverture d'une session de la Conférence générale.

49. À la fin de la session, le Président fera le point sur les contributions promises, et il espère pouvoir annoncer qu'un pourcentage satisfaisant de l'objectif pour 2021 aura déjà été promis.

7. Discussion générale et Rapport annuel pour 2019 (GC(64)/3)

50. M. LÖFVEN (Suède) dit que la 64^e session ordinaire de la Conférence générale se tient alors que le monde fait face à des problèmes urgents tels que la pandémie, l'accélération du changement climatique et, 50 ans après l'entrée en vigueur du TNP, l'intensification des obstacles à la non-prolifération à l'échelle mondiale. La Suède s'inquiète vivement de l'affaiblissement de ce traité mondial qui a si bien servi les États Membres.

51. De tels problèmes ne peuvent être réglés que par la coopération internationale. En s'acquittant de son rôle essentiel, l'Agence donne un exemple édifiant de la façon dont une coopération internationale efficace peut contribuer notablement à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde. Les États Membres doivent assurer l'Agence et le Directeur général de leur plein appui et réaffirmer leur attachement à un ordre international réglementé et aux objectifs communs du multilatéralisme. La Suède s'est efforcée de promouvoir ces objectifs durant sa présidence du Conseil des gouverneurs.

52. Les garanties de l'Agence, y compris le protocole additionnel, occupent une place centrale dans le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Tout en se félicitant de la Déclaration commune faite à Téhéran le 26 août 2020, la Suède prie instamment l'Iran d'honorer ses obligations en matière de garanties avec plus de diligence. Elle soutient activement les efforts visant à préserver le PAGC, élément essentiel du régime mondial de non-prolifération nucléaire crucial pour la sécurité régionale et internationale. L'Iran doit se remettre pleinement en conformité avec les engagements qu'il a pris au titre du Plan.

53. La Suède demande à la RPDC d'honorer ses obligations internationales et de prendre des mesures en vue de la dénucléarisation. Elle encourage l'Agence à continuer de se préparer à mener des activités de vérification en RPDC, selon qu'il conviendra, et continuera de promouvoir activement le règlement pacifique de la question de la péninsule coréenne.

54. Prenant note avec satisfaction des activités de l'Agence liées à la technologie, à la sûreté et à la sécurité, la Suède appelle à une plus grande harmonisation avec le Programme 2030. Elle soutient les projets de l'Agence relatifs à la gestion de l'eau et aux plastiques dans l'environnement marin et salue l'engagement du Directeur général à faire face aux problèmes mondiaux, tels que la crise sanitaire et le changement climatique, à l'aide de la technologie nucléaire.

55. La Suède appuie financièrement l'intervention résolue de l'Agence contre la COVID-19. De plus, dans le domaine de la santé, elle participe activement au partenariat BISD-AIEA pour la lutte contre le cancer du sein et le cancer du col de l'utérus dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qui vise à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits en la matière en améliorant les services de diagnostic et de traitement dans ces pays. Elle est convaincue que, grâce à des efforts conjoints, l'Agence restera un excellent exemple de coopération internationale fructueuse.

56. M. SALEHI (République islamique d'Iran) dit qu'un autre pilier du multilatéralisme — le système des Nations Unies — est en danger. Nul n'ignore que les organisations internationales, dont l'Agence, subissent des pressions politiques de la part de certains États. En ce moment critique, la raison d'être des Nations Unies est mise sérieusement en question et l'Agence fait face à des difficultés sans précédent.

57. La communauté internationale a surmonté avec succès la première phase de cette rude épreuve : les membres du Conseil de sécurité ont montré à juste titre qu'ils ne transigeraient pas sur ce qui a été acquis et se sont opposés aux tactiques d'intimidation d'un État Membre. Concrètement, 13 des 15 membres du Conseil ont rejeté unanimement une résolution présentée par les États-Unis d'Amérique visant à proroger l'embargo sur les armes contre l'Iran et ont refusé que ce pays déclenche un mécanisme prévu dans le PAGC — auquel il ne participe plus — pour rétablir les sanctions levées par le Conseil de sécurité. Ces actions établissent un important précédent.

58. Pour leur part, l'Agence et l'Iran ont fait preuve de la plus grande vigilance en reconnaissant que seule une coopération exempte de toute influence extérieure permettra de protéger leurs intérêts à long terme. Dans le cadre de l'AGG et du protocole additionnel, l'Agence devrait montrer clairement qu'elle ne sacrifiera pas son impartialité, son indépendance et son professionnalisme pour des gains à court terme. Suivant cette approche, l'Agence et l'Iran sont convenus de collaborer de bonne foi pour résoudre les questions relatives aux garanties, étant entendu que, compte tenu des informations obtenues et analysées par l'Agence, aucune nouvelle question ou demande d'accès ne sera soumise.

59. Les approches louables adoptées à New York et à Vienne sont de véritables bouffées d'oxygène dans un environnement politique peu favorable au multilatéralisme.

60. Bien que le PAGC semble quasiment dans l'impasse à cause du retrait illégal des États-Unis, il reste largement admis au sein de la communauté internationale que cette réussite diplomatique majeure

a marqué un tournant dans l'histoire du multilatéralisme et doit être préservée. Alors que l'Iran a fourni un accès plus vaste que jamais et a fait preuve d'un niveau de transparence sans précédent dans sa coopération, le Plan a malheureusement été marqué par l'imposition de sanctions inhumaines et illégales contre son peuple. Dans ce contexte, l'UE — en particulier les E3 — a un rôle crucial à jouer en s'acquittant pleinement et effectivement de ses obligations. Le PAGC ne pourra être préservé que si tous les participants en appliquent les dispositions de manière équilibrée. L'Iran n'a pas eu d'autre choix, pour rétablir l'équilibre du Plan, que d'adopter une approche progressive de la mise en œuvre des dispositions des paragraphes 26 et 36.

61. En ce qui concerne la sécurité nucléaire, M. Salehi dit que de nouvelles menaces cybernétiques et technologiques sont apparues récemment. Il appelle l'attention, à cet égard, sur l'explosion survenue il y a peu à l'installation nucléaire de Natanz, qui constitue un acte de sabotage. De tels actes malveillants doivent être condamnés par l'Agence. Pour sa part, l'Iran se réserve le droit de protéger ses installations et de réagir aux menaces selon qu'il conviendra.

62. L'Agence doit donner suite de manière impartiale et professionnelle au refus catégorique du régime israélien de se soumettre à ses garanties. Ce régime, non partie au TNP, constitue une source majeure d'instabilité et d'insécurité dans la région ainsi qu'une menace pour la paix et la sécurité internationales, et il devrait abandonner son programme d'ADM et adhérer au TNP sans délai ni condition.

63. L'Iran est déterminé à coopérer avec la communauté internationale pour remettre le multilatéralisme et la diplomatie au cœur des relations internationales et sauver ainsi ce qu'il reste du système des Nations Unies assailli. La communauté internationale doit unir ses forces pour mettre fin au comportement destructeur de l'administration américaine en fonction, pour le bien de tous.

64. M^{me} TURKOVIĆ (Bosnie-Herzégovine) félicite le Directeur général de diriger l'Agence avec sagesse et professionnalisme en cette période exceptionnelle et remercie sincèrement le Département de la coopération technique pour l'assistance précieuse fournie pendant la pandémie de COVID-19. La Bosnie-Herzégovine soutient les efforts de l'Agence visant à renforcer les capacités mondiales de détecter, de prévenir et de combattre les zoonoses à l'aide des techniques nucléaires et dérivées dans le cadre du projet ZODIAC.

65. Alors que le monde s'efforce de surmonter la pandémie actuelle inédite, il est primordial que les États Membres préservent le respect des droits de l'homme, en particulier le droit à la vie, un des principaux acquis des démocraties modernes. En Bosnie-Herzégovine, ce droit est menacé par le projet d'établissement d'une installation de stockage définitif à Trgovska Gora, en Croatie, à moins d'un kilomètre de la frontière. Le stockage de déchets nucléaires sur ce site menace directement les moyens d'existence des plus de 300 000 habitants du nord du pays compte tenu du risque d'infiltration dans les eaux souterraines qui alimentent l'Una. Comme l'a confirmé l'Agence nationale de réglementation de la sûreté radiologique et nucléaire, étant exposé aux séismes, aux glissements de terrain et aux inondations, le site proposé présente un haut risque et ne répond donc pas aux normes internationales relatives aux installations de stockage de déchets nucléaires. Par conséquent, l'Agence est priée d'aider la Croatie à identifier un site sûr et approprié qui ne menacerait pas la vie ni n'aurait d'effet néfaste sur la rivière ou le parc national voisin.

66. La Bosnie-Herzégovine est fermement attachée à la coopération régionale et internationale en faveur de l'utilisation sûre et sécurisée des techniques nucléaires et radiologiques et félicite l'Agence pour le rôle qu'elle joue à cet égard.

67. M. BROUILLETTE (États-Unis d'Amérique) note avec satisfaction que l'Agence a fourni du matériel de diagnostic à 120 pays et territoires pour lutter contre la COVID-19 et souligne que son pays a versé une contribution de 11 millions de dollars à cette fin.

68. Les États-Unis soutiennent pleinement la mission fondamentale de l'Agence de promouvoir la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. La Conférence d'examen du TNP et la Conférence des Parties à l'Amendement à la CPPMN, en particulier, aideront à garantir que l'énergie, la science et la technologie nucléaires continuent d'appuyer le développement durable conformément aux normes rigoureuses de sûreté, de sécurité et de non-prolifération.

69. Les États-Unis se réjouissent tout particulièrement d'accueillir la Conférence ministérielle internationale sur l'électronucléaire au XXI^e siècle, à Washington, en octobre 2021. Ils coopèrent avec l'Agence pour assurer le succès de cet événement, le premier de la sorte organisé dans l'hémisphère ouest.

70. Les États-Unis restent déterminés à faire face aux menaces que représentent les programmes nucléaires de la RPDC et de l'Iran. Non seulement l'Iran a l'horrible réputation d'être le plus grand parrain étatique du terrorisme dans le monde, mais il est aussi tristement connu pour sa coopération réticente, dilatoire et incomplète, voire inexistante, avec l'Agence. Il doit améliorer considérablement son attitude pour honorer pleinement et sans délai ses obligations en matière de garanties.

71. Les États-Unis se tiennent prêts à collaborer en vue de la dénucléarisation complète et vérifiable de la RPDC et prient instamment cette dernière de participer aux négociations pour assurer un avenir meilleur à son peuple.

72. Les États-Unis encouragent tous les États qui ne l'ont pas encore fait à faire entrer en vigueur des accords de garanties de l'Agence (y compris un PPQM modifié, le cas échéant), favorisant ainsi l'application de normes rigoureuses dans le cadre du régime de non-prolifération. Convaincus que la coopération internationale entre nations responsables permettra de surmonter tous les obstacles, les États-Unis se réjouissent de poursuivre leur collaboration avec l'Agence et ses États Membres.

73. M. ZHANG Kejian (Chine), faisant observer que l'électronucléaire contribue notablement à la diversification de l'approvisionnement énergétique, à la protection de l'environnement et à l'atténuation du changement climatique, dit que son pays a 48 réacteurs nucléaires de puissance en exploitation et 13 en construction. En outre, quatre réacteurs supplémentaires ont été récemment approuvés par le gouvernement.

74. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'électronucléaire a montré qu'il offrait un avantage unique et un grand potentiel de développement en stabilisant l'approvisionnement énergétique et en facilitant la reprise du travail et de la production.

75. Les applications de la technologie nucléaire ont gardé le vent en poupe grâce aux mesures de prévention et de lutte contre la COVID-19. La technique d'irradiation, par exemple, a été utilisée pour stériliser les kits et fournitures médicaux tandis que l'irradiation par faisceaux d'électrons a servi à traiter les déchets médicaux solides et liquides. Ces applications mettent en lumière les avantages uniques qu'offre la technologie nucléaire dans les domaines de l'environnement, de l'efficacité énergétique et de la sûreté tout en promouvant cette technologie précieuse.

76. La Chine a renforcé son système de réglementation de la sécurité et de la sûreté nucléaires et a maintenu un bon bilan de sûreté à la fois dans les centrales en exploitation et dans celles en construction. Elle prendra des dispositions pour faire traduire une série de normes et de guides de l'Agence sur la sûreté et la sécurité nucléaires, contribuant ainsi à l'amélioration des systèmes internationaux en la matière.

77. La communauté internationale devrait s'unir derrière une vision commune de l'avenir de l'humanité, faire face conjointement aux risques et aux défis rencontrés et contribuer à la réalisation de l'objectif résumé par la devise de l'Agence. Elle devrait mettre à profit les connaissances mondiales en travaillant de concert au développement de technologies clés favorisant la durabilité de

l'électronucléaire et de la technologie nucléaire. Pour sa part, l'Agence devrait promouvoir la contribution de la technologie nucléaire à la résolution des problèmes liés à l'alimentation, à la santé et aux ressources en eau, entre autres, et aider les États Membres à atteindre les ODD. À cet égard, la Chine soutient l'initiative ZODIAC et espère que, en consultation avec les parties prenantes pertinentes, l'Agence en affinera la portée.

78. La Chine a toujours préconisé le règlement pacifique des questions nucléaires concernant la RPDC et l'Iran, sur la base du dialogue et de la négociation. L'Agence devrait continuer de s'employer à résoudre ces questions de manière constructive, en maintenant son professionnalisme, son objectivité et son impartialité.

79. M. LÓPEZ CHÁVARRI (Pérou) remercie l'Agence de l'assistance rapide et continue qu'elle fournit à son pays pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Des thermocycleurs en temps réel, des réactifs et des équipements de protection individuels pour le traitement des échantillons ont été envoyés à l'Institut national de santé et distribués dans tout le pays, et des tests de dépistage de la COVID-19, des cabines de sécurité biologique et d'autres fournitures et équipements de laboratoire ont été livrés au Centre de recherche sur les maladies tropicales Máxime Kuczyński. Cet appui a permis de renforcer les capacités de détection du SARS-CoV-2, ce qui aidera à réduire les infections. Le Pérou est convaincu que l'Agence continuera de lutter efficacement contre la pandémie actuelle — et les pandémies futures — grâce à des actions préventives telles que l'initiative ZODIAC.

80. Le Pérou souscrit pleinement aux objectifs de la Stratégie à moyen terme 2018-2023, en particulier la promotion et le développement de la science, de la technologie et des applications nucléaires, l'amélioration de la sûreté nucléaire et la fourniture d'une coopération technique efficace, et il réaffirme son attachement à l'objectif statutaire de l'Agence de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier.

81. Grâce à l'assistance reçue de l'Agence dans le cadre du programme de CT, le Pérou a accompli des progrès considérables dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et de la santé humaine, notamment de la médecine nucléaire. Il a établi une banque de tissus à l'Institut national de la santé infantile, où sont traités des centaines de brûlés. En outre, il continue de collaborer étroitement avec l'Agence pour améliorer le rendement des cultures indigènes telles que le quinoa et la pomme de terre, qui constituent la base de l'alimentation de la population des hauts plateaux andins. Des initiatives visant à améliorer la production de café ont aussi été lancées. En coopération avec l'Agence, le Pérou a recensé de nouveaux domaines de priorité nationale dans lesquels la technologie nucléaire pouvait être appliquée, à savoir l'hydrologie, le changement climatique et l'étude des glaciers.

82. Deux grandes initiatives en matière de coopération permettront au Pérou de développer les connaissances et les compétences dans la région : la désignation de l'Université agraire nationale de La Molina comme centre collaborateur de l'AIEA pour le traitement des grains en faveur de la sécurité alimentaire ; et la désignation du Service national de formation pour le secteur de la construction comme centre de référence sous-régional pour l'inspection des structures civiles, ce qui renforcera la capacité du Pérou d'aider les pays voisins en situation d'urgence.

83. Dans le cadre de l'ARCAL, des centaines de projets majeurs ont été mis en œuvre dans les domaines de la santé humaine, de l'environnement et de la technologie des rayonnements. Le Pérou a ratifié le deuxième Accord de prorogation — instrument clé pour le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes — afin de garantir le maintien en vigueur de l'ARCAL.

84. Le Pérou, membre de la toute première ZEAN, aspire à l'élimination et à l'interdiction complètes des armes nucléaires et au renforcement du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, étant attaché par ailleurs à la consolidation du TNP. Il invite les États à accroître les capacités de vérification de l'Agence et salue la déclaration commune faite récemment concernant la fourniture à

l'Agence d'un accès aux installations nucléaires iraniennes. Il prie instamment tous les participants originaux au PAGC de reprendre la voie du dialogue pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

85. Dans la situation actuelle, le Pérou soutient le renforcement du système multilatéral pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, la coopération, le respect des droits de l'homme et du droit international et la réalisation des ODD.

86. M. LIKHACHEV (Fédération de Russie) dit que, face aux défis mondiaux posés par la pandémie de COVID-19, l'électronucléaire s'est avéré une source d'énergie stable, durable, sûre et économique. Tout au long de la crise, l'Agence a assuré son rôle crucial avec efficacité sous la direction du Directeur général, mettant à profit son savoir-faire unique pour fournir rapidement du matériel de diagnostic dernier cri aux pays qui en avaient le plus besoin. La Fédération de Russie a soutenu activement cette initiative par des contributions financières.

87. L'Agence a travaillé sans relâche pour mettre en place des mécanismes de communication à distance efficaces et organiser plusieurs événements importants, de façon à garantir l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et le respect des obligations des États Membres en matière de non-prolifération. La Fédération de Russie a appuyé constamment les activités de l'Agence en consolidant le régime du TNP. Estimant que tous les différends devraient être réglés par le dialogue, M. Likhachev prie instamment toutes les parties concernées de n'épargner aucun effort pour stabiliser la situation concernant le PAGC.

88. Malgré les difficultés liées à la COVID-19, la Fédération de Russie n'a interrompu aucun de ses chantiers de centrale nucléaire, pas même à l'étranger, où plus de 20 réacteurs de puissance sont en construction. Un réacteur VVER-1200 de la deuxième tranche de la centrale nucléaire Leningrad II est devenu pleinement opérationnel en août 2020 ; le démarrage est prévu fin septembre et la production d'électricité devrait commencer en octobre. De plus, deux réacteurs novateurs de type VVER-TOI sont déjà en chantier à Kursk. Par ailleurs, la Fédération de Russie tient à féliciter le Bélarus d'avoir achevé la première phase de la mise en place de la centrale d'Ostrovets, ayant achevé la construction d'un réacteur VVER-1200 de la génération 3+ en août 2020.

89. Une étape importante a été franchie avec la mise en service à Pevek, en mai 2020, de la toute première centrale nucléaire flottante au monde ; dotée de deux réacteurs de moindre puissance, elle est destinée à une exploitation commerciale. Les centrales nucléaires flottantes peuvent être utilisées dans des régions reculées et difficiles d'accès, ce qui leur confère un avantage unique. La construction de réacteurs de moindre puissance pourrait marquer le début d'une nouvelle ère pour l'industrie nucléaire et, dans ce contexte, il convient d'actualiser les règles et les règlements existants sous les auspices de l'Agence. Les effets d'une capacité de génération moindre ont été étudiés pour la première fois dans le cadre du programme INPRO — qui a fêté son 20^e anniversaire en 2020 — et sont donc bien connus.

90. L'année 2020 a aussi marqué le 75^e anniversaire du secteur nucléaire russe, qui a fait face d'entrée de jeu à des problèmes mondiaux sous les auspices de la Corporation d'État de l'énergie atomique « Rosatom ». Celle-ci s'attache avant tout à améliorer les conditions de vie et à assurer un développement durable en construisant des centrales nucléaires partout dans le monde, en développant les applications non électriques ainsi que la science nucléaire et en aidant les autres pays à maîtriser les technologies avancées et à mettre en place leur infrastructure nucléaire.

91. La Fédération de Russie a établi un programme exhaustif de développement de la science et de la technologie nucléaires qui sera appliqué à l'échelle nationale en vertu d'un décret présidentiel. Les systèmes électronucléaires à deux composantes, un cycle du combustible fermé, les centrales nucléaires de petite et moyenne puissance, les technologies du plasma et la fusion thermonucléaire contrôlée font partie des priorités à moyen terme de ce programme.

92. Les partenariats, le professionnalisme, la confiance et la non-politisation du secteur nucléaire permettront sans aucun doute de triompher des problèmes actuels et futurs. Convaincue de l'importance de la coopération internationale et du rôle central de l'Agence à cet égard, la Fédération de Russie assure cette dernière de son appui constant.

93. M. BOURITA (Maroc) félicite l'ambassadeur de son pays de son élection en tant que président de la Conférence générale et remercie les États Membres d'avoir confié au Maroc la présidence de la 64^e session ordinaire, qui se tient dans des circonstances mondiales exceptionnelles et délicates. Il rend également hommage au Directement général pour son dévouement.

94. Cela fait plus de neuf mois que le monde connaît des difficultés sanitaires, économiques et sociales sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19. Il est apparu clairement que la communauté internationale ne possédait pas les capacités collectives nécessaires ni n'était suffisamment préparée pour faire face à cette situation exceptionnelle. Dans un tel contexte, une coopération et une coordination innovantes, efficaces et pratiques sont nécessaires pour limiter la propagation de la maladie, et la solidarité est essentielle pour en atténuer les conséquences.

95. Le Maroc félicite sincèrement l'Agence pour ses efforts inlassables et sa capacité d'adaptation remarquable face à la pandémie. Toutefois, il est primordial de redéfinir les plans et les priorités et de concevoir des manières plus efficaces d'améliorer l'état de préparation face aux crises ainsi que la gestion et la fourniture d'un appui. Saluant particulièrement l'assistance rapide apportée à 125 États Membres, dont 45 d'Afrique, le Maroc remercie l'Agence pour la fourniture de matériel dernier cri permettant de détecter rapidement le SARS-CoV-2 et pour l'organisation de cours virtuels de renforcement des capacités nationales.

96. « Solidarité » et « coopération Sud-Sud » ne sont pas simplement des termes à la mode : ce sont les principes fondamentaux de la politique étrangère du Maroc définis par le Roi Mohammed VI. En avril 2020, le Roi a annoncé le lancement d'une initiative créative et proactive visant à établir un cadre au niveau des chefs d'État africains pour appuyer la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19. Dans le cadre de cette initiative, le Maroc a livré à 20 pays d'Afrique des fournitures médicales et du matériel de prévention fabriqués sur son territoire conformément aux normes de l'OMS, afin d'aider ces pays à combattre la maladie. Il aura à cœur, après la pandémie, de tenir une réunion avec les autres pays d'Afrique et l'Agence pour examiner de manière exhaustive les expériences de la gestion des différentes phases de la pandémie, en tirer des enseignements et mettre en commun les meilleures pratiques recensées.

97. Le Maroc réaffirme son attachement à l'esprit du TNP, pilier du régime de non-prolifération, et au rôle central de l'Agence dans la mise en œuvre de ses dispositions.

98. Enfin, il importe de redoubler d'efforts pour modifier la composition du Conseil des gouverneurs, étape essentielle pour renforcer la gouvernance au sein de l'Agence, conformément à l'amendement de l'article VI du Statut adopté 21 ans plus tôt, à la 43^e session ordinaire de la Conférence générale. Cet amendement doit être accepté par 113 États Membres pour entrer en vigueur, mais seuls 62 l'ont accepté à ce jour. Durant sa présidence de la Conférence générale, le Maroc s'efforcera de mobiliser l'appui nécessaire pour le mettre en vigueur et renforcer la présence de l'Afrique au sein du Conseil, organe fondamental de l'Agence.

99. M^{me} SOUGHAYROUN (Soudan) remercie l'Agence d'avoir aidé la Commission soudanaise de l'énergie atomique à remplacer le matériel de laboratoire endommagé pendant la révolution populaire ayant abouti à la destitution du précédent gouvernement et de lui avoir prêté assistance dans la lutte contre la COVID-19. Le Soudan attache la plus haute importance au soutien de l'Agence en matière de réglementation, et le matériel ainsi que les services d'experts fournis dans ce domaine ont grandement contribué aux activités réglementaires.

100. Eu égard à la situation actuelle difficile, le Soudan a suspendu la préparation de son quatrième PCN, pour la période 2021-2027, qui devrait être signé en 2021. À l'issue de vastes consultations avec les partenaires et les parties prenantes, les priorités suivantes ont été définies pour cette période : renforcer l'infrastructure de sûreté nucléaire et radiologique ; améliorer les services de dépistage et de traitement du cancer en élargissant et en renforçant le réseau de centres de radiothérapie et de médecine nucléaire ; accroître la sécurité alimentaire en distribuant des cultures améliorées par mutation génétique pour résister aux ravageurs et aux conditions climatiques dans diverses régions ; renforcer l'infrastructure relative aux laboratoires de l'environnement et aux ressources en eau : et étendre l'utilisation de la TIS pour lutter contre la mouche des fruits et les moustiques vecteurs du paludisme. Le Soudan ne doute pas que l'Agence soutiendra le projet de CT pour 2022-2023 qu'il a proposé sur la base de ces priorités et affirme qu'il honorera résolument ses obligations au titre de ce projet.

101. En ce qui concerne le cadre législatif et réglementaire, l'organe directeur de l'Autorité soudanaise de réglementation nucléaire et radiologique a approuvé plusieurs règlements concernant la préparation et la conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, la sécurité des sources de rayonnements et l'évaluation des sites d'installations nucléaires. Le Soudan collabore continuellement avec les autorités compétentes en vue de signer huit accords internationaux sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et est déterminé à s'acquitter de toutes les obligations qui lui incombent au titre des instruments qu'il a ratifiés.

102. M. ABU BAKAR (Malaisie) remercie l'Agence d'avoir fourni du matériel de détection rapide et une assistance technique en ligne dans le contexte de la pandémie de COVID-19, d'une ampleur sans précédent, qui touche tous les pays. La Malaisie continue d'adopter des approches innovantes pour faire face à la situation changeante, recourant notamment davantage aux technologies de l'information et de la communication pour garantir une conformité réglementaire constante. Elle attend avec intérêt de participer à l'initiative ZODIAC, y compris aux activités consistant à utiliser la technologie nucléaire pour développer des vaccins et réaliser d'autres interventions médicales.

103. La Malaisie attache une grande importance à la sûreté, à la sécurité et aux garanties nucléaires, qui garantissent à la fois l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et la protection des personnes et de l'environnement. Une fois adoptée par le Parlement, la nouvelle législation nucléaire nationale exhaustive renforcera encore les mesures de contrôle réglementaire tout en facilitant l'adhésion aux instruments de l'Agence et leur ratification. La Malaisie se réjouit à la perspective de conclure des arrangements pratiques sur la formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets, et elle attend avec impatience de signer un accord de partenariat avec l'Agence afin d'établir d'une liste d'entités pouvant prêter du matériel de détection dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'objectif étant d'appuyer davantage la coopération régionale dans la région Asie et Pacifique.

104. La Malaisie félicite l'Agence du professionnalisme avec lequel elle vérifie le programme nucléaire de l'Iran en vertu du PAGC, soulignant qu'elle est la seule autorité technique compétente pour la vérification indépendante du respect des obligations en matière de garanties. Exprimant ses préoccupations concernant les derniers événements, elle souligne qu'il importe que toutes les parties adhèrent au Plan.

105. Le TNP, pierre angulaire du régime de non-prolifération, est fondamental pour la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et la Malaisie appelle de ses vœux la tenue d'une Conférence d'examen réussie en temps voulu.

106. La Malaisie soutient le programme de CT et attend avec intérêt de conclure un nouveau PCN avec l'Agence.

107. La situation actuelle a imposé de trouver des manières novatrices d'organiser de nombreux événements, et la Malaisie est fière d'avoir pu jouer un rôle à cet égard en tant que présidente du RCA. Elle remercie l'Agence et tous les gouvernements de leur coopération et de leurs contributions constructives.

108. La Malaisie est déterminée à participer davantage aux activités de recherche coordonnée de l'Agence, qui constituent un mécanisme efficace pour la réalisation de travaux de R-D et l'échange de connaissances et de données d'expériences entre les scientifiques et ingénieurs du monde entier.

109. M. NOGAYEV (Kazakhstan) réaffirme que le système des garanties de l'Agence est le mécanisme de mise en œuvre du régime de non-prolifération nucléaire le plus efficace. En coopération avec l'Agence et d'autres États, le Kazakhstan a réglé plusieurs questions liées à l'application des garanties généralisées sur son territoire, permettant ainsi l'application intégrale de ces mesures ces dernières années.

110. Le Kazakhstan met pleinement en œuvre les dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU. En 2019, il a assuré pour la première fois la présidence du Groupe des fournisseurs nucléaires, qui joue un rôle majeur dans le renforcement de la sûreté nucléaire en améliorant les systèmes de contrôle des exportations de matières et technologies nucléaires et en facilitant leur application dans la pratique. Il est partie à tous les traités internationaux fondamentaux relatifs au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et a ratifié le TNP un an auparavant, devenant le 26^e État à le faire.

111. En mai 2020, le Président du Kazakhstan a signé une loi sur la responsabilité civile des exploitants en matière de dommage nucléaire, comme le prévoit la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

112. De nombreux travaux ont été effectués en lien avec la banque d'UFE de l'Agence, qui est entrée en exploitation en décembre 2019. En outre, le Kazakhstan mène des projets de conversion des réacteurs de recherche et de stockage définitif de l'UHE et, en août 2020, il a achevé ses travaux sur la dilution du combustible à l'UHE non irradié provenant de son réacteur de recherche modéré au graphite.

113. M. Nogayev fait observer que le Kazakhstan a accepté les amendements aux articles VI et XIV.A du Statut de l'Agence et espère que le nombre d'acceptations requis pour que ces amendements entrent en vigueur sera bientôt atteint. Il conclut en rappelant que, bien qu'il soit un État Membre actif et responsable depuis 1994, le Kazakhstan n'a toujours pas la possibilité de participer aux travaux des organes de l'Agence soumis à élection, ce qui est un problème fondamental pour son pays.

114. M. FEICHT (Allemagne)*, prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que la Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Islande, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la République de Moldova souscrivent à sa déclaration.

115. Il félicite le Directeur général d'avoir dirigé l'intervention rapide du Secrétariat face à la pandémie de COVID-19 et encourage l'Agence, l'OMS et la FAO à poursuivre leur coopération.

116. L'UE attache une grande importance aux activités essentielles de l'Agence relatives à la non-prolifération, à l'énergie nucléaire, à la sûreté et la sécurité nucléaire et à la coopération technique. Il importe, en particulier, d'intégrer les questions de parité femmes-hommes et de garantir un financement suffisant et durable pour les activités de l'Agence.

117. L'UE soutient fermement la mise en œuvre intégrale et effective du TNP ainsi que son universalisation.

118. L'UE continue de soutenir le PAGC et regrette vivement le retrait des États-Unis et le rétablissement des sanctions. Tous les États devraient s'abstenir de toute mesure susceptible de compromettre la mise en œuvre du Plan. Pour sa part, l'UE continue d'honorer les engagements pris dans le cadre du Plan, y compris la levée des sanctions. S'inquiétant vivement de ce que l'Iran poursuit ses activités d'enrichissement, contrairement au PAGC, elle exhorte le pays à se remettre pleinement et immédiatement en conformité.

119. L'UE reste préoccupée par le programme nucléaire de la RPDC. Elle prie instamment cette dernière de prendre des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, d'honorer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de réintégrer le TNP et les accords de garantie de l'Agence sans délai et de signer et ratifier le TICE.

120. L'UE appelle de ses vœux l'universalisation des accords de garanties de l'Agence, qui constituent la norme de vérification actuelle. Elle demande instamment aux 31 États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui construisent une centrale nucléaire ou un réacteur de recherche, d'amender leur PPQM opérationnel ou d'honorer pleinement leurs obligations au titre de leur AGG.

121. L'UE attache la plus haute importance à l'application mondiale des prescriptions de sûreté nucléaire et à l'amélioration continue de la sûreté nucléaire, notamment au titre de la Convention sur la sûreté nucléaire et de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

122. L'UE souligne l'importance de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Elle salue la tenue de l'ICONS 2020 et l'adoption de sa déclaration ministérielle. En tant qu'un des principaux donateurs au FSN, elle soutient le rôle central que joue l'Agence dans l'amélioration du cadre mondial de sécurité nucléaire.

123. En ce qui concerne le programme de CT, l'UE apprécie les activités de l'Agence visant à promouvoir l'utilisation sûre, sécurisée et durable des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Elle se félicite de ce que l'Agence continue de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et appuie ses efforts visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

124. M^{me} BLUM (Colombie) dit que le programme de désarmement présenté par le Secrétaire général de l'ONU en 2018 souligne que le désarmement est au cœur du système de sécurité collective défini dans la Charte des Nations Unies, lequel vise à préserver les générations futures du fléau de la guerre en éliminant l'utilisation de cette dernière comme instrument de politique étrangère. L'Agence joue un rôle fondamental dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale grâce à ses activités d'inspection et de vérification et à ses programmes de CT, qui aident les pays non dotés d'armes nucléaires à tirer parti des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour améliorer leur développement et la qualité de vie de leur peuple.

125. Les activités de coopération de l'Agence montrent la contribution que le multilatéralisme peut apporter à la résolution des problèmes, en particulier dans des situations telles que la crise sanitaire mondiale en cours. Le Gouvernement et le peuple colombiens remercient l'Agence de l'assistance technique et financière qu'elle leur a fourni pour renforcer leurs capacités nationales de détection du SARS-CoV-2. L'Agence a systématiquement aidé la Colombie à renforcer son cadre réglementaire pour assurer l'utilisation sûre des matières nucléaires et radioactives et à développer les applications pacifiques de l'énergie nucléaire pour mettre en place des solutions innovantes dans les domaines de la santé, des sciences agricoles, de la durabilité environnementale et de la sécurité alimentaire, contribuant ainsi aux efforts du pays visant à atteindre les ODD.

126. Consciente du rôle que joue l'Agence dans le développement et le transfert de technologie, la Colombie a approuvé en juin 2020 une prorogation de cinq ans de l'ARCAL, qui a déjà procuré des avantages dans le cadre de 70 projets de coopération régionale. Le Gouvernement colombien s'intéresse à l'initiative ZODIAC, qui vise à permettre la détection rapide des pathogènes responsables de zoonoses, convaincu que cette initiative renforcera les capacités actuelles d'analyse des maladies et aidera à prévenir et à atténuer les conséquences de nouvelles pandémies.

127. Il y a près de 15 ans, lorsque l'Agence a reçu le prix Nobel de la paix, le Directeur général de l'époque, Mohamed ElBaradei, a invité les États Membres à imaginer ce qui se passerait si au lieu d'investir dans des machines de guerre, les pays utilisaient leurs ressources pour promouvoir le développement. Étant donné que la pandémie mondiale ramènera les indicateurs de développement de nombreux pays au niveau qu'ils avaient 20 ou 30 ans auparavant, ce message est aujourd'hui plus pertinent que jamais.

128. À la lumière de la situation actuelle complexe, la Colombie réaffirme son attachement à l'Agence et au multilatéralisme et exhorte les États à les utiliser l'une et l'autre pour dégager un consensus permettant de progresser dans l'établissement d'un monde plus développé, plus équitable et plus sûr.

129. M. TOUKAN (Jordanie) dit que son pays apprécie les efforts déployés par l'Agence pour atteindre le noble objectif de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier. La Jordanie remercie sincèrement l'Agence d'avoir fourni un appui aux États Membres pendant la pandémie de COVID-19 en menant la plus grande opération d'assistance de son histoire. Trois appareils de RT-PCR intégrés ont été généreusement donnés au Ministère de la santé pour faciliter la détection précoce du SARS-CoV-2 et un appui a été fourni afin de former des professionnels de la santé à leur utilisation.

130. Avec la coopération technique de l'Agence, la Jordanie a poursuivi la mise au point de son programme électronucléaire, notamment grâce à des projets relatifs à la construction d'une centrale nucléaire, à l'extraction d'uranium, au renforcement du cadre de réglementation nucléaire et radiologique et à l'utilisation du réacteur jordanien de recherche et de formation. Elle a également continué de développer les applications nucléaires dans les domaines de la médecine, de l'agriculture et de l'eau. En 2020, elle a reçu un linac, un appareil de SPECT-CT et d'autres pièces d'équipement en vue du renforcement de l'infrastructure liée aux laboratoires d'hydrologie, à l'agriculture, à l'extraction d'uranium, à la radiothérapie et à la médecine nucléaire.

131. Transformant un problème en opportunité, la Commission jordanienne de l'énergie atomique a utilisé le réacteur de recherche et de formation pour produire de l'iode radioactif (¹³¹I) pour le traitement du cancer, l'importation de cet isotope ayant été rendue impossible par la pandémie de COVID-19. Elle a aussi utilisé son installation d'irradiation gamma pour stériliser les consommables médicaux et les matières pharmaceutiques employées dans le secteur médical et irradier certains produits alimentaires.

132. Affirmant son attachement au régime de désarmement et de non-prolifération et à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique pour le bien des pays et des peuples du monde entier, la Jordanie continuera de soutenir les efforts visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres ADM au Moyen-Orient.

133. M. JACQ (France) félicite le Directeur général et le Secrétariat pour leur grande capacité d'adaptation, qui a permis à l'Agence de gérer la crise de la COVID-19 et de poursuivre ses activités cruciales. L'impact économique de la crise sanitaire appelle la mise en place de plans de relance exhaustifs intégrant des objectifs climatiques et environnementaux ambitieux. La France a ainsi adopté un plan de relance de 30 milliards d'euros d'investissement sur trois ans pour décarboner des secteurs clés de la transition écologique, dont l'énergie. Dans ce plan, elle affirme son soutien à l'électronucléaire, notamment au travers du projet de SMR NUWARD, et mise sur l'hydrogène

décarboné. Elle encourage l'Agence à tirer parti de son expertise et à participer pleinement au débat sur la transition vers une énergie propre.

134. La France rappelle que le système des garanties de l'Agence est un élément fondamental du régime de non-prolifération établi par le TNP. Elle soutient pleinement l'Agence dans la mise en œuvre du PAGC, outil essentiel de non-prolifération et de sécurité qu'il convient de préserver. Tout au long de cette année, elle a exhorté l'Iran à coopérer pleinement avec l'Agence et à revenir sans délai au respect rigoureux de toutes ses obligations. La France se félicite de la déclaration publiée par l'Iran et l'Agence le 26 août 2020 concernant l'octroi par l'Iran de l'accès dû aux inspecteurs au titre du protocole additionnel, mais regrette que des mesures contraires au PAGC continuent d'être appliquées, créant une situation insoutenable et très préoccupante. Elle prie donc l'Iran de revenir sans délai sur toutes les mesures nucléaires prises dans le cadre de sa politique de désengagement du PAGC.

135. Dans ce contexte difficile, la France attache beaucoup d'importance à la Conférence d'examen du TNP prévue en 2021, qui sera l'occasion de consolider ce cadre de promotion et de développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

136. M. MANTASHE (Afrique du Sud) réaffirme l'attachement et l'appui résolu de son pays au programme de CT de l'Agence et annonce une contribution de 234 000 euros au FCT pour 2021. L'Afrique du Sud continuera d'appliquer son PCN, grâce auquel elle a pu lancer, avec l'aide de l'Agence, quatre nouveaux projets de CT dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de la sûreté.

137. L'Agence doit continuer de promouvoir l'énergie nucléaire, dont la propreté écologique est scientifiquement prouvée. L'Afrique du Sud se félicite donc que « L'électronucléaire et la transition vers une énergie propre » ait été sélectionné comme thème du forum scientifique. Alors qu'elle entame sa propre transition vers une énergie propre tout en diversifiant les sources d'électricité, elle constate que l'électronucléaire tient une place de plus en plus importante. Elle continuera d'accorder à cette source d'énergie une place centrale dans son bouquet énergétique afin d'assurer la sécurité énergétique et d'atténuer son empreinte carbone.

138. Dans le cadre de son plan de ressources intégré pour 2019-2030, l'Afrique du Sud a publié en juin 2020 une demande d'informations pour un programme de 2 500 MW et commencé à se renseigner auprès de fournisseurs de réacteurs nucléaires sur les coûts, les délais et les différents modèles de possession. Elle a aussi décidé de prolonger de 20 ans la durée de vie opérationnelle de la centrale nucléaire de Koeberg et commencé les travaux techniques et réglementaires à cet effet. Elle remercie l'Agence de l'appui que celle-ci lui a fourni dans le cadre des missions SALTO effectuées à Koeberg, la dernière mission préparatoire en date ayant eu lieu en septembre 2019. La centrale de Koeberg reste l'une des plus fiables, efficaces, sûres et abordables du réseau électrique sud-africain.

139. Malgré les difficultés logistiques posées par la pandémie de COVID-19, l'Afrique du Sud a renforcé sa position sur les marchés étrangers en tant que fournisseur d'isotopes médicaux, produits revêtant une importance vitale pour le reste du monde.

140. Un autre projet clé est la modernisation imminente du réacteur nucléaire de recherche vieillissant, SAFARI-1. L'Afrique du Sud a créé en 2019 une équipe spéciale ministérielle chargée de concevoir un remplaçant avant 2030 et elle a déjà approuvé le rapport de lancement du projet, dans lequel il est recommandé de remplacer SAFARI-1 par un réacteur polyvalent. Le projet est maintenant à la phase de l'étude de pré faisabilité.

141. Alors que cette année marque le 75^e triste anniversaire du lâcher, en août 1945, des deux seules bombes atomiques jamais utilisées, l'Afrique du Sud réaffirme sa position de principe et sa ferme conviction que les armes nucléaires et toutes les autres ADM doivent être éliminées de la planète.

142. M. INOUE (Japon) dit que son pays a le plus grand respect pour le Directeur général, dont la bonne direction a permis à l'Agence d'exercer pleinement son autorité tout en contribuant à la lutte contre la COVID-19. M. Grossi s'est rendu au Japon en février 2020 pour renforcer encore la coopération avec l'Agence. À cette occasion, il a rencontré des hauts fonctionnaires japonais, dont l'ancien Premier Ministre, M. Abe, et visité la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

143. Si le déclassement de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi est en bonne voie, la gestion de l'eau traitée par ALPS reste un défi. À la suite de sa visite, le Directeur général a déclaré que le déclassement de la centrale était effectué de manière systématique et méticuleuse et que les deux options envisagées pour le stockage définitif de l'eau traitée par ALPS étaient techniquement faisables et conformes à la pratique internationale. La gestion de l'eau faisait l'objet de discussions tenant compte des recommandations énoncées dans le rapport d'examen de l'Agence. Avec l'appui de cette dernière, le Japon continuera de faire tout son possible pour avancer dans le déclassement et fournir à la communauté internationale des informations utiles et ponctuelles en toute transparence.

144. Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, piliers de la croissance socio-économique mondiale, contribuent à la réalisation des ODD. C'est pourquoi le Japon soutient résolument les nouvelles initiatives du Directeur général (renforcement des capacités des États Membres de détecter la COVID-19, ZODIAC et Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie), qui renforceront la position de l'Agence sur la scène internationale. Il a versé une contribution de 4 millions d'euros, dans le cadre de la PUI, pour appuyer les efforts de lutte contre la COVID-19 de l'Agence et a alloué 500 000 euros au Programme de bourses.

145. En outre, le Japon soutient fermement les travaux de l'Agence visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des garanties. Il est déterminé à œuvrer avec la communauté internationale pour parvenir au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires et autres ADM de la RPDC, de tous ses missiles balistiques, quelle qu'en soit la portée, et de tous ses programmes et installations associés, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. S'il est essentiel que l'ensemble de la communauté soutienne les négociations entre les États-Unis et la RPDC, il est tout aussi important que tous les États appliquent pleinement les résolutions du Conseil de sécurité.

146. Le Japon, partisan du PAGC, constate avec une vive préoccupation que l'Iran continue de réduire ses engagements au titre du Plan. Il se félicite cependant de la déclaration commune publiée par l'Iran et l'Agence le 26 août 2020, dans laquelle il est demandé à l'Iran de coopérer pleinement avec l'Agence conformément à ses obligations en matière nucléaire.

147. M. SCHALLENBERG (Autriche), relevant les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se tient la session en cours de la Conférence générale, remercie la communauté internationale de Vienne — dont l'Agence et l'ONUSD sont la pierre angulaire — de relever les défis posés par la pandémie de COVID-19 et d'avoir fait preuve d'une grande flexibilité pour assurer la continuité des services.

148. La session en cours de la Conférence générale, 75 ans après le largage des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki, est particulièrement significative. Les événements commémoratifs organisés partout dans le monde ont rappelé les conséquences humanitaires dévastatrices de l'emploi de telles armes, et la communauté internationale doit veiller à ce qu'elles ne soient plus jamais utilisées. Le désarmement n'est plus une question théorique mais une nécessité croissante compte tenu des pressions de plus en plus fortes en matière de prolifération. Pour faire face à ces dernières, la confiance mutuelle et la transparence doivent être renforcées. C'est pourquoi l'Autriche voit d'un bon œil les discussions stratégiques tenues entre les États-Unis et la Fédération de Russie, qu'elle continue d'accueillir avec plaisir. Elle l'espère que ces discussions aideront à dégager un engagement commun envers le contrôle des armements et le désarmement nucléaire complet, conformément à l'objectif consacré par le TNP. Par ailleurs, il ne manque que quelques instruments de ratification pour que le Traité sur l'interdiction

des armes nucléaires entre en vigueur. L'Autriche serait heureuse d'organiser la première réunion des États parties à Vienne, une fois le Traité en vigueur, dans l'objectif clair de poser les bases d'un monde exempt d'armes nucléaires.

149. Il y a incontestablement une divergence de vues sur le rôle de l'électronucléaire dans le contexte du changement climatique. L'Autriche reconnaît qu'il est nécessaire de trouver une formulation consensuelle mais maintient sa position : elle ne considère pas l'électronucléaire comme une solution viable pour produire de l'électricité ou combattre le changement climatique. Les accidents de Tchernobyl et de Fukushima ont montré les risques énormes que la technologie faisait peser sur les personnes et l'environnement et les coûts considérables associés. Néanmoins, tant que l'électronucléaire est utilisé, les normes de sûreté et de sécurité les plus strictes doivent être appliquées. L'Autriche continuera donc de participer activement aux travaux de l'Agence.

150. M. VAIČIŪNAS (Lituanie), saluant le rôle prépondérant que joue le Directeur général dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, félicite l'Agence d'avoir agi rapidement pour assurer la poursuite de ses activités.

151. Attachant une grande importance à la sûreté nucléaire, la Lituanie estime que l'Agence devrait jouer un rôle accru pour assurer la sûreté nucléaire et la radioprotection dans le monde et soutient que l'application des normes de l'Agence devrait être une obligation transparente. Par ailleurs, l'Agence devrait prendre note des résultats des autres initiatives internationales — comme les tests de résistance de l'UE, qui aboutiront à l'établissement des normes de sûreté nucléaire les plus rigoureuses du monde — et appuyer la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

152. La Lituanie est particulièrement préoccupée par la sûreté nucléaire dans son voisinage. Du combustible nucléaire a été chargé dans la première tranche de la centrale nucléaire d'Ostrovets, au Bélarus, alors que les questions essentielles liées à l'environnement, à la sûreté nucléaire et à la radioprotection n'ont pas été réglées et que le public n'a pas été dûment associé à la prise de décisions. Un tel acte inquiète profondément la Lituanie, qui encourage la communauté internationale, en particulier l'Agence, à faire résolument appliquer les normes internationales relatives à l'environnement, à la sûreté nucléaire et à la radioprotection à Ostrovets et sur les autres sites similaires partout dans le monde.

153. Toutes les Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire devraient coopérer de manière transparente en mettant en commun toutes les informations pertinentes et en répondant aux questions soulevées. En outre, toutes les Parties contractantes, en particulier les pays primo-accédants, devraient dûment examiner toutes les questions de sûreté nucléaire en temps voulu malgré le report de la huitième Réunion d'examen des Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire.

154. La Lituanie soutient les efforts internationaux visant à parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. En attendant, les sanctions doivent rester en place et être appliquées pleinement.

155. La Lituanie encourage l'Iran à se remettre pleinement en conformité avec le TNP et les autres accords pertinents de manière vérifiable et incontestable.

156. L'Agence joue un rôle crucial dans la sûreté nucléaire, la radioprotection et la sécurité mondiales, trois éléments particulièrement importants dans les circonstances actuelles. La Lituanie compte sur l'Agence pour jouer son rôle décisif de sorte que les normes de sûreté nucléaire soient appliquées intégralement.

157. M. AL-SABAH (Koweït) dit que son pays présente ses condoléances aux familles des victimes de la pandémie de COVID-19 et est prêt à coopérer avec l'Agence et les États Membres pour faire avancer toutes les initiatives et tous les programmes constructifs visant à exploiter l'atome au service de

la paix. Dans ce contexte, le Koweït affectera au projet ZODIAC une partie de ses contributions à la PUI, soit 300 000 dollars É.-U.

158. Si tous les États ont le droit de produire, de développer et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre du TNP, le risque de prolifération d'armes nucléaires et d'autres ADM compromet la paix et la sécurité nucléaire, en particulier dans la situation actuelle tendue et difficile ; le dialogue est donc crucial.

159. Le Koweït attache une grande importance au système des garanties généralisées de l'Agence et soutient son application universelle. Il suit avec préoccupation l'évolution de la situation concernant l'accord de garanties entre l'Iran et l'Agence. Il est essentiel d'appliquer les mesures convenues pour régler toutes les questions en souffrance et permettre à l'Agence de donner des assurances crédibles quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran, veillant ainsi à ce que ce dernier ne se dote pas d'armes nucléaires.

160. Le Koweït soutient la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres ADM au Moyen-Orient, conformément à la résolution adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et aux documents finaux des conférences d'examen de 2000 et de 2010. Il est primordial qu'Israël, seul État de la région non-partie au TNP, adhère à cet instrument et soumette toutes ses installations aux garanties généralisées de l'Agence.

161. Saluant la tenue de la première Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, le Koweït se réjouit à la perspective de présider la deuxième conférence en 2021 et espère que tous les États concernés y participeront.

162. M. O'REGAN (Canada) réaffirme l'attachement de son pays à la non-prolifération et à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, rappelant que l'année en cours marque le 50^e anniversaire du TNP. La pandémie mondiale de COVID-19 met en lumière l'importance de la technologie nucléaire, non seulement pour l'approvisionnement énergétique des collectivités et la croissance économique mais aussi pour les fonctions essentielles de santé publique. L'Agence a relevé le défi posé par la COVID-19, notamment en appuyant le renforcement des capacités de dépistage de la maladie dans les États Membres. Le Canada a versé 5 millions de dollars É.-U. à cet effet, et beaucoup d'autres pays ont aussi fait de généreuses contributions.

163. Le Canada place l'énergie propre et la croissance durable au cœur de ses plans visant à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. L'énergie nucléaire, source d'énergie fiable et éprouvée non émettrice de gaz à effet de serre, tiendra une place importante dans ces plans. Étant donné qu'il n'y a aucun moyen crédible de parvenir à la neutralité carbone sans l'énergie nucléaire, le Canada investit 26 milliards de dollars É.-U. pour prolonger la durée de vie de ses centrales nucléaires, et il publiera bientôt un plan d'action pour le déploiement de PRM. Il continuera d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en s'attachant résolument à assurer la sûreté et la sécurité. La Présidente de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui préside également la Commission des normes de sûreté, attend des États Membres qu'ils analysent les réactions à la pandémie afin d'évaluer les conséquences potentielles sur les normes de sûreté de l'Agence.

164. L'application intégrale des garanties nucléaires, qui renforce la confiance dans la nature exclusivement pacifique des activités nucléaires, est aussi importante aujourd'hui que lors de l'entrée en vigueur du TNP en 1970. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts visant à répondre aux préoccupations passées et actuelles en matière de prolifération, en Iran, en Syrie et en RPDC, pour préserver la paix et la sécurité internationales. L'Agence continue de jouer un rôle décisif dans le respect des objectifs et des principes du TNP. À l'avenir, la collaboration sera nécessaire pour évaluer les priorités et fournir une assistance technique aux États Membres tout en conciliant les difficultés de mise en œuvre et les contraintes financières.

165. Les efforts fructueux déployés par le Directeur général pour organiser l'ICONS 2020 virtuellement au début de l'année témoignent de la capacité d'adaptation dont l'Agence devra faire preuve pour s'acquitter de son mandat. Malgré les difficultés à venir, le Canada est déterminé à faire en sorte que l'Agence puisse garantir les utilisations sûres, sécurisées et pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément à son mandat. Celui-ci est d'autant plus important aujourd'hui, compte tenu du rôle croissant de la technologie nucléaire dans la satisfaction de la demande énergétique mondiale et la réponse aux défis mondiaux pressants tels que le changement climatique. L'énergie nucléaire, sûre, fiable, responsable et non émettrice, doit faire partie de notre avenir.

166. M^{me} DRÁBOVÁ (République tchèque) félicite le Directeur général et le Secrétariat d'avoir réagi rapidement pour permettre à l'Agence de poursuivre ses activités précieuses et variées et fournir une assistance aux États Membres pendant cette période difficile. La République tchèque apprécie à sa juste valeur les plateformes d'échange d'informations entre pairs telles que le Réseau COVID-19 NPP OPEX, qui a permis d'obtenir des informations essentielles sur les mesures d'atténuation liées à la COVID-19 et les répercussions sur la performance des centrales nucléaires.

167. Malheureusement, plusieurs événements importants ont dû être reportés ou annulés en raison de la pandémie de COVID-19, notamment la huitième Réunion d'examen des Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire. La République tchèque, qui assurera la présidence de cette réunion, encourage toutes les Parties contractantes à continuer d'honorer leurs engagements au titre de la convention et les assure que la réunion reprogrammée permettra un examen technique approfondi.

168. Consciente des nombreux avantages que procure l'accès aux compétences techniques de l'Agence, la République tchèque se réjouit d'avoir accueilli la toute première mission d'examen de la sûreté réalisée depuis le début de la pandémie.

169. M. HAAVISTO (Finlande) note avec satisfaction que l'Agence est parvenue à poursuivre toutes ses activités malgré la pandémie de COVID-19, qui a mis à l'épreuve l'ensemble des organisations internationales. Elle a continué de mener ses inspections au titre des garanties sans interruption, parfois dans des conditions difficiles, et la Finlande l'a aidée à fournir une assistance pratique aux États Membres dans la lutte contre la COVID-19. Les mois écoulés ont renforcé la confiance de la Finlande dans l'efficacité de l'Agence en tant qu'organisation multilatérale, dont le personnel dévoué et professionnel est une des forces. Le pays souscrit à l'objectif du Directeur général de parvenir à la parité hommes-femmes au sein de l'organisation.

170. L'Agence jouant un rôle capital dans la non-prolifération nucléaire, il est essentiel de maintenir l'intégrité du système des garanties. La Finlande soutient pleinement tous les efforts visant à préserver et à mettre pleinement en œuvre le PAGC, élément crucial pour la sécurité régionale et internationale, et elle attache une grande valeur au rôle de vérification de l'Agence.

171. La Finlande, premier pays à construire un dépôt géologique destiné au combustible nucléaire usé, est déterminée à appliquer les normes de sûreté et de sécurité les plus strictes. Elle partagera avec plaisir les données d'expérience utile qu'elle aura tirées de son dépôt, aidant ainsi l'Agence à trouver des solutions sûres pour le stockage définitif des déchets de haute activité. Étant située dans le cercle polaire arctique, elle est préoccupée par les déchets de haute activité jetés dans l'océan Arctique et espère que ce problème sera résolu rapidement.

172. Enfin, compte tenu de l'importance du TNP pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, la Finlande se réjouit de la contribution de l'Agence à la prochaine conférence d'examen.

173. M. AL MAZROUEI (Émirats arabes unis) félicite le Directeur général pour sa direction énergétique, qui a permis à l'Agence de poursuivre ses activités tout au long de la pandémie de COVID-19,

et salue les efforts louables déployés par l'Agence pour répondre aux demandes des États Membres dans ce contexte.

174. Le 1^{er} août 2020, l'unité 1 de la centrale nucléaire de Barakah est devenue le premier réacteur nucléaire de puissance en exploitation dans le monde arabe. Cet événement marquant a été rendu possible par la politique nucléaire transparente du Gouvernement, associée aux efforts inlassables des institutions nationales et à l'appui solide des partenaires internationaux tels que l'Agence. Les Émirats arabes unis ont coopéré étroitement avec l'Agence pour faciliter la mise en place d'une infrastructure nucléaire nationale intégrée et ont accueilli 12 grandes missions d'examen portant notamment sur la sûreté et la sécurité nucléaires, les situations d'urgence et les garanties.

175. Les Émirats arabes unis sont partie à tous les instruments internationaux relatifs à la sûreté nucléaire et, à ce titre, continuent de soumettre des rapports nationaux complets et de participer activement au processus d'examen. Ils soulignent que tous les pays menant de vastes activités nucléaires doivent adhérer à la CSN et s'y conformer. Ils saluent les efforts déployés par l'Agence pour dégager un consensus global pour l'application de la CPPMN et de son Amendement et la mise en œuvre intégrale de ses dispositions.

176. Les Émirats arabes unis soulignent l'importance du protocole additionnel, qui complète le système des garanties généralisées, et insistent sur le fait que les mesures de vérification de l'Agence doivent être pleinement respectées pour accroître la confiance de la communauté internationale dans la nature pacifique des programmes nucléaires. À cet égard, ils demandent à l'Iran d'honorer toutes ses obligations et de coopérer pleinement avec l'Agence pour résoudre toutes les questions concernant ses activités nucléaires.

177. Les Émirats arabes unis restent déterminés à maintenir un partenariat solide avec l'Agence, à développer leur programme électronucléaire de manière responsable et à tirer parti des applications nucléaires pacifiques. Ils attendent avec intérêt de poursuivre la coopération avec les États Membres en vue de la mise en place des normes de sûreté et de sécurité les plus strictes et de l'application intégrale des garanties.

178. M. KOFOOD (Danemark) dit que 2020 a été une année agitée pour l'Agence et le reste du monde et que l'on ne connaît pas encore très bien l'ampleur des conséquences de la pandémie de COVID-19. Il félicite le Directeur général et le personnel de l'Agence pour leur gestion professionnelle de la pandémie et de ses répercussions. Le monde a besoin du multilatéralisme et d'organisations multilatérales solides ; l'Agence a un rôle majeur à jouer et le Danemark soutient pleinement les travaux qu'elle mène dans tous les domaines relevant de son mandat. Le Danemark a récemment décidé de mettre des experts techniques à la disposition du Liban, par l'intermédiaire de l'Agence, comme suite à la terrible explosion survenue à Beyrouth.

179. Conscient du rôle décisif que joue l'Agence dans la prévention de la propagation des armes nucléaires et le maintien du régime du TNP, le Danemark appuie pleinement le système des garanties et son renforcement. En particulier, il reste attaché au PAGC, réalisation historique dans le domaine de la non-prolifération, et soutient fermement l'Agence dans la vérification et le contrôle du respect des engagements relatifs au nucléaire pris par l'Iran. Il a versé d'importantes contributions financières au Plan et prie vivement l'Iran de recommencer à l'appliquer dans son intégralité. Il prend note avec satisfaction de l'accord conclu récemment concernant l'accès de l'Agence aux emplacements qu'elle a identifiés.

180. Le Danemark est en train de mettre en place le cadre nécessaire à l'extraction de l'uranium au Groenland et remercie l'Agence pour sa coopération remarquable et son assistance précieuse. Les gouvernements du Danemark et du Groenland feront le nécessaire pour que les activités d'extraction

soient pleinement conformes aux normes de l'Agence, tant en matière de contrôle que de sûreté ou de sécurité.

181. M. Kofod remercie le Directeur général et le personnel dévoué de l'Agence pour leur contribution inestimable à l'édification d'un monde plus sûr et plus prospère et les assure que le Danemark continuera de coopérer avec l'Agence et les autres États Membres à l'exécution du mandat de l'organisation.

182. M^{me} MARSUDI (Indonésie) dit que la pandémie de COVID-19 a retardé, voire anéanti, les perspectives de paix et de prospérité des générations à venir et pourrait effacer une décennie de progrès mondiaux dans de nombreux domaines. En même temps, aucune amélioration significative n'a été observée en matière de sécurité. Dans ce contexte, si elle veut conserver son importance, l'Agence doit continuer de s'acquitter de son mandat tout en contribuant à la lutte mondiale contre la pandémie de COVID-19.

183. L'Agence doit continuer d'assurer la sûreté et la sécurité nucléaire et d'appliquer les garanties à l'échelle mondiale. Elle devrait pour ce faire adapter ses activités d'inspection à la lumière des restrictions de mobilité actuelles, sans compromettre la crédibilité de ses travaux.

184. L'Agence doit faire en sorte que les pays retirent des avantages tangibles des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire grâce à un programme de coopération technique inclusif — un objectif que l'Indonésie appuie résolument, notamment dans le cadre des arrangements pratiques conclus avec l'Agence pour renforcer la coopération technique entre pays en développement et la coopération Sud-Sud. L'Indonésie salue et soutient l'initiative NUTEC Plastics de l'Agence, qui vise à combattre la pollution plastique dans le monde.

185. Enfin, l'Agence doit aider les États Membres à renforcer leurs capacités de lutter contre la pandémie, notamment en mettant à leur disposition les outils nécessaires. L'Indonésie apprécie vivement l'assistance qu'elle et d'autres États Membres ont reçue de l'Agence en vue du renforcement des capacités des laboratoires nationaux. Les projets de l'Agence tels que ZODIAC sont essentiels pour surveiller, détecter et prévenir l'apparition et la résurgence des zoonoses. Malgré les difficultés actuelles considérables, l'Agence doit continuer de s'acquitter de son mandat résumé par sa devise : « L'atome pour la paix et le développement ».

186. M. COSTA LIMA LEITE DE ALBUQUERQUE JÚNIOR (Brésil) dit que son pays présente ses condoléances aux proches des personnes qui ont perdu la vie pendant cette période difficile et remercie l'Agence d'avoir fourni une assistance rapide aux États Membres pendant la pandémie.

187. Le Brésil continue de soutenir fermement l'électronucléaire, convaincu du rôle fondamental qu'il joue dans la production d'une énergie propre, sûre et sécurisée pour les générations futures. Dans ce contexte, il redouble d'efforts pour créer de nouvelles opportunités d'investissement durable dans l'énergie nucléaire et pose les jalons d'un cycle vertueux de croissance axé sur un marché ouvert et une plus grande concurrence.

188. La nouvelle législation favorisera l'investissement privé dans l'extraction de l'uranium, la fabrication de combustible et la production d'énergie d'origine nucléaire. Le plan énergétique à long terme du pays prévoit une augmentation de la capacité de production électronucléaire de 10 GW d'ici à 2050, dans le cadre du projet de développement de la production électrique en cours. La construction de sa troisième centrale nucléaire reste une des priorités du pays, et la procédure d'appel d'offres y relative est en cours.

189. Le Brésil a établi une nouvelle autorité de sûreté nucléaire chargée de la réglementation, de l'inspection et des activités de garanties, fonctions assurées jusque-là par la Commission nationale de l'énergie nucléaire. La Commission se consacrera désormais aux activités de R-D, accélérant l'exécution de projets importants tels que le réacteur polyvalent. Toutes ces initiatives ouvrent la voie à

un nouveau chapitre de développement électronucléaire au Brésil. Ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints sans le renforcement de la coopération exemplaire entretenue entre le Brésil et l'Agence, notamment en ce qui concerne l'assistance fournie aux États Membres pour la conclusion de partenariats avec le secteur privé.

190. Le Brésil félicite l'Agence d'avoir rempli ses obligations en matière de garanties ponctuellement malgré les restrictions imposées. Toutes les activités prévues ont été effectuées au Brésil et en Argentine, en étroite collaboration avec l'ABACC, malgré les difficultés inédites rencontrées.

191. Le Brésil salue la crédibilité et le professionnalisme dont fait preuve l'Agence sous la direction du Directeur général et se réjouit d'avance de la voir jouer un rôle accru dans la promotion du développement socio-économique et de la paix et de la sécurité mondiales.

La séance est levée à 13 heures.